



MUNICIPAL
Gazette
MUNICIPALE
DE — OF
Montreal

— Toutes communications se rapportant aux annonces ou aux abonnements devront être adressées tout simplement comme suit :
"La Gazette Municipale"
 Bureau de Poste: 917 ou 42 Place Jacques-Cartier, Montréal
 — Toutes communications se rapportant à la rédaction devront être adressées comme suit :
"La Gazette Municipale"
 Hôtel de Ville, — Montréal
 — All communications relative to advertisements or subscriptions should be addressed simply as follows:
"The Municipal Gazette"
 Post Office Box 917 or 42 Jacques-Cartier Sq., Montreal
 All communications relative to the editorial part of the paper should be addressed as follows:
"The Municipal Gazette"
 City Hall, — Montreal
 TELEPHONE MAIN 4240

Parait le lundi matin
Published every Monday morning
Abonnements \$2 par an
Subscriptions \$2 a year
Payables d'avance
Payable in advance

Organe officiel de la Corporation de la Ville de Montréal
Official organ of the Corporation of the City of Montreal
CANADA

DELIBERATIONS

COMMISSION DE L'AQUEDUC

Compte rendu de l'assemblée du 16 mars

Sont présents: MM. les échevins Clearihue, président, Marin, Lamoureux, Roy, Turner, Dagenais.

1.—Lue une lettre des trois inspecteurs de compteurs demandant qu'on leur alloue leurs frais de transport dans les tramways.

Résolu: D'allouer à chacun d'eux des billets de tramway pour la valeur d'un dollar chaque semaine.

2.—Sont reçues des maisons suivantes, des soumissions pour la confection de cinq uniformes d'été pour les inspecteurs:

A. Blumenthal & Son	\$19.60
Alex. Langlois	13.00

Résolu: D'adjuger le contrat à M. Alex. Langlois, à \$13.00 le complet, sa soumission étant la plus basse.

3.—Soumis et lu un rapport de l'assistant-surintendant demandant qu'il soit présenté au Conseil un rapport à l'effet d'autoriser le virement des crédits mis de côté pour la pose de maître-tuyaux dans les rues suivantes:

Rue Wurtele, au Nord de la rue Ontario	\$331.29
Ruelle Labelle	443.08

\$774.37

et d'appliquer ce montant à la pose de 110 pieds de tuyaux de 8" dans la rue Cartier, dont le coût sera d'environ \$726.

Résolu: De présenter au Conseil un rapport demandant la permission d'opérer le virement desdits crédits comme le demande l'assistant-surintendant dans son rapport.

4.—Lue une lettre des autorités de l'université McGill demandant la permission de changer le parcours d'un drain couvert qui traverse leur propriété et qui sert à drainer le réservoir et le chemin Carleton, vu qu'elles ont l'intention d'ériger une usine d'éclairage et de force motrice sur le terrain traversé par ledit drain. Il est entendu que la Ville conservera son droit de servitude perpétuelle suivant les termes du contrat primitif.

Résolu: Que le surintendant fasse préparer un rapport à ce sujet par les avocats de la Ville et le transmette au Conseil avec recommandation de faire droit à ladite demande.

Ajournement.

FRANK DOWD,
Secrétaire.

WATER COMMITTEE

Report of meeting held the 16th of March.

Present: Ald. Clearihue, chairman, Marin, Lamoureux, Roy, Turner, Dagenais.

1.—Read a letter from the three meter inspectors asking to be allowed transportation on the street cars.

Resolved: To allow them each one dollar's worth of car tickets per week.

2.—Tenders for five summer uniforms for the inspectors were received from the following parties:

A. Blumenthal & Son	\$19.60
Alex. Langlois	13.00

Resolved: To award the contract to Alex. Langlois at \$13.00 per suit, his tender being the lowest.

3.—Submitted and read a report from the assistant-surintendent, asking that a report be sent to the Council for permission to vary from the appropriations left over to lay mains in the following streets:

Wurtele, North of Ontario street	\$331.29
Labelle lane	443.08

\$774.37

and apply same to the laying of 110 feet of 8" pipe in Cartier street, the cost of which will be about \$726.

Resolved: To report to the Council for permission to vary said appropriations, as per the assistant-surintendent report.

4.—Read a letter from McGill University, asking permission to change the direction of a covered drain that crosses their property and which serves to drain the Reservoir and Carleton Road, as they propose erecting a light and power station on the ground crossed by the said drain. The City to still retain the right of perpetual servitude as under the terms of the original deed.

Resolved: That the assistant-surintendent have a report drafted by the City attorneys to be sent to the Council recommending the granting of said permission.

Adjourned.

FRANK DOWD,
Secretary.